



arrêt maladie et complément de salaire

Par **sofie59**, le **14/03/2013** à **09:41**

bonjour, voici ma situation.

Je travaille depuis le 08/03/2012 et je suis en CDI. je suis en arrêt de travail depuis le 07/02/2013 car je suis enceinte et la sage femme me recommande du repos. mon congès pathologique doit commencer le 1er avril donc pour l'instant je suis en arrêt maladie. j'aurai voulu savoir si j'avais droit à un complément de salaire par mon employeur car pour l'instant je n'ai touché que les 50% du salaire par la sécurité sociale sachant qu'il n'y a pas de convention collective au sein de mon entreprise.

merci d'avance de vos réponses
sophie

Par **miyako**, le **14/03/2013** à **10:01**

Bonjour,

Si vous n'avez pas d'assurance prévoyance de votre entreprise ,ni rien de spécifié sur votre CC ,alors vous n'avez pas de complément de salaire ;seulement les IJSS versées par la CPAM.

Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **14/03/2013** à **11:52**

Bonjour,

Précision utile, l'indemnisation légale en cas d'arrêt-maladie à la charge de l'employeur ne commence qu'après un an d'ancienneté...